

Anne Hiltpold: «La valorisation de l'apprentissage reste une priorité»

Interview La conseillère d'État chargée de l'Instruction publique à Genève analyse les résultats 2025 de la formation professionnelle et réaffirme sa volonté en faveur de l'apprentissage.

Fabrice Breithaupt

Genève a célébré cette semaine les jeunes et les adultes qui ont été diplômés de la formation professionnelle en 2025 dans le canton. Les titres ont été remis lors de deux cérémonies organisées mardi et mercredi soirs à l'Arena (*lire aussi en pages 4 et 5*). Cette année, 3245 diplômes ont été délivrés: 2758 certificats fédéraux de capacité (CFC) et 487 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), soit 115 de plus qu'en 2024.

Pour la «Tribune de Genève», Anne Hiltpold, conseillère d'État présidente du Département cantonal de l'instruction publique (DIP), commente les résultats 2025 et rappelle les actions que le Canton mène pour la valorisation de la formation professionnelle.*

Les résultats 2025 de la formation professionnelle dans le canton de Genève sont en très légère diminution par rapport à 2024 et 2023. Votre commentaire?

Les taux de réussites aux procédures de qualification 2025 AFP et CFC pour toutes les populations sont en phase avec les années précédentes (83,6%). Les taux de réussite pour l'apprentissage dual concernant les CFC sont les plus élevés des dix dernières années (88,6%). Et les taux de réussite des AFP (formation initiale en deux ans) marquent, eux aussi, une belle réussite (89,1%).

C'est la dernière année que les diplômes de la formation professionnelle à Genève ont été remis lors d'une cérémonie à l'Arena. Un nouveau concept est prévu dès 2026 pour cet événement.

Pouvez-vous nous en dire plus?

Pour cette dernière édition à l'Arena, nous avons décidé de dédoubler la cérémonie afin d'offrir au public une expérience plus conviviale, et de limiter le moins possible le nombre d'accompagnants.



Anne Hiltpold, conseillère d'État et présidente du DIP: «Le défi consiste à trouver une adéquation entre les places proposées par les entreprises et les aspirations ou choix professionnels des jeunes.» Georges Cabrera

Nous sommes actuellement en discussion avec les Centres de formation professionnelle (CFP) pour voir à quel moment de l'année et sous quelle forme la remise de ces diplômes pourrait s'organiser dans leurs locaux l'an prochain.

Il reste encore pas mal de places d'apprentissage à pourvoir à Genève. Que faire pour, à la fois, intéresser les jeunes à s'engager dans cette voie et pour convaincre les entreprises à former ou à continuer à former la relève?

Le rôle des entreprises est central afin de proposer des places d'apprentissage. De nombreux dispositifs d'appui existent. L'Etat, par le biais de l'OFPC (*ndlr: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue*), met à disposition des mesures de soutien et de facilitation pour les entreprises, particulièrement pour les PME, afin qu'elles deviennent entreprises formatrices. Les procédures de demande d'autorisation de former sont simplifiées et facilitées. Des recrutements en direct sont organisés tout au long de l'année afin

de favoriser les rencontres entre les jeunes et les entreprises.

À Genève, le taux de places d'apprentissage disponibles demeure inférieur à la moyenne suisse. Mais, au-delà du nombre de places, le défi consiste à trouver une adéquation entre les places proposées par les entreprises et les aspirations ou choix professionnels des jeunes. L'Etat met en place d'importants moyens pour les informer et les «coachier» vers l'apprentissage. Les jeunes scolarisés au CO (*ndlr: Cycle d'orientation*), à la transition professionnelle, à l'ECG (*ndlr: École de culture générale*), ainsi que les jeunes en rupture de formation peuvent ainsi bénéficier d'un «coaching» individualisé par des conseillers en formation de l'OFPC. Ceux-ci les préparent pour qu'ils puissent décrocher une place d'apprentissage en tenant compte à la fois de leurs aspirations et de l'offre des places existantes.

Dès la rentrée 2026, le canton de Genève n'acceptera plus d'élèves transfrontaliers domiciliés en France voisine dans ses écoles,

en raison d'un manque de places. Les apprentis sont-ils concernés? Tout dépend de la filière. En dual, l'apprentissage repose sur un contrat signé entre l'apprenti et une entreprise formatrice genevoise, validé par l'OFPC. Ce contrat est de droit privé, soumis à l'approbation des autorités cantonales. L'apprenti n'est pas seulement élève, il est aussi travailleur en formation, rémunéré et intégré dans une entreprise. Ainsi, un apprenti frontalier qui obtient une place d'apprentissage dans une entreprise genevoise peut conclure un contrat d'apprentissage et suivre sa formation en CFP, même après 2026.

En revanche, en filière plein-temps, à partir de la rentrée 2026, les nouvelles admissions d'élèves non domiciliés à Genève ne seront plus possibles dans les établissements du Secondaire II genevois, dont font partie les CFP qui offrent des formations plein-temps.

Un projet de réforme du Secondeaire I est prévu dès 2027 dans le canton. Quelle sera son influence sur la formation professionnelle?

La valorisation de l'apprentissage, en particulier dual, auprès des élèves du CO et leur accompagnement dans la recherche d'une place d'apprentissage restent une priorité. Dans cette perspective, GO-Apprentissage, une prestation de «coaching» pour les élèves au sein même des cycles d'orientation, sera maintenue.

Toutefois, il faut noter que si un élève sur quatre de 11^e année sollicite un accompagnement pour décrocher un apprentissage, seuls 5% de l'ensemble des élèves de 11^e parviennent à signer un contrat d'apprentissage dual. En effet, les jeunes qui choisissent l'apprentissage le font généralement après le CO. La moyenne d'âge d'entrée en apprentissage est de plus de 19 ans.

*Anne Hiltpold a répondu à nos questions par courriel